

Compte-rendu du Conseil Délégué du 8 Novembre 2019 à 20h30

Présents : Bernard Braud, Catherine Yviquel, Stéphanie Provost, Stéphanie Diet, Bernard Renou, Fabien Duveau, Emmanuel Cussonneau, Richard Ménoret, André Martin

Absent excusé : Hugues Rollin

1 - COMMUNE NOUVELLE « OREE D'ANJOU »

Conseil Municipal

Les élus reviennent sur le Conseil Municipal du mardi 29 octobre 2019. Le PLU de la commune d'Orée-d'Anjou a été adopté, il reste donc à déposer un permis d'aménagement pour les lots constructibles de la Métairie 5 (jardin du corps de ferme).

Délégations

- Fabien Duveau évoque tout d'abord, la commission « voirie et réseaux divers » qui a accueilli le nouveau directeur des services techniques, Sébastien Levaillant et ensuite, la commission « développement économique et touristique » qui s'est penché sur le bilan d'activité de la Luce.
- Catherine Yviquel revient sur la commission « affaires scolaires et solidarité » qui a dressé le bilan des activités et séjours proposés au cours de l'été. Les animations et chantiers « jeunesse » ont été également évoquée.

2 -COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT

Restauration Eglise

Bernard BRAUD évoque les travaux de restauration de l'église et notamment les choix des matériaux à conserver en façade extérieure.

Avec quelques membres du relais paroissial, les élus proposent de retenir les inscriptions suivantes à faire figurer sur la cloche nouvelle (qui remplacera la petite cloche qui sera refondue) : « Refondue en 2020 sous le parrainage des Saints-Salvatoriens pour l'église Saint-Sauveur », « nommée en 1852, Augustine Marie » et « Louer, appeler, pleurer, rassembler, embellir les fêtes ».

3 - AFFAIRES FINANCIERES - BUDGET 2020

Compte-tenu d'une enveloppe d'investissement supplémentaire de 112 953 € pour l'année 2020, les élus conviennent que la commune Orée-d'Anjou pourra affecter :

- Une enveloppe complémentaire de 80 000 € pour les travaux de restauration de l'église (opération portée à 571 965 € auxquels seront ajoutés les dons de 15 000 €)
- Une enveloppe complémentaire de 12 000 € pour les travaux du cimetière (opération portée à 35 000 €)
- Une enveloppe de travaux sur les bâtiments de 25 000€
- Une enveloppe pour les dépenses imprévues de 20 000€